

2ème ANNEE DE LICENCE AES

Groupe Cours n° 1

Matière : Droit des obligations

Responsable de la matière : Mme Malbosc-Cantegril

Durée 1h30

Aucun document n'est autorisé

Cas pratique n°1 (8 points)

Roméo LANDEMIN est un passionné de tauromachie, membre du club des « Taureaux ailés » où il a fait la connaissance et gagné la sympathie de Marcel BONTEMPS. Ce retraité Nîmois l'a convié avec d'autres une semaine chez lui au mois d'août 2016 et Roméo a pu admirer quelques pièces de la collection personnelle de Marcel, dont la muleta de Francisco Rivera Paquirri, célèbre matador décédé en 1984. Fasciné, Roméo n'a pas caché à son hôte son intention d'acquérir lui-même un tel objet emblématique. Devant les autres convives, parmi lesquels Louis FINE, autre aficionado averti, Marcel a promis que s'il se décidait à vendre la muleta du matador espagnol, il assurerait la primeur à Roméo. En avril 2017, dans les arène d'Arles, Roméo a retrouvé Louis avec lequel il a échangé quelques banalités avant d'apprendre de ce dernier qu'il avait acquis la fameuse muleta de Paquirri un mois plus tôt.

Roméo est furieux de s'être fait doubler d'autant que Louis était au courant de la préférence que lui avait accordée Marcel. Il compte bien faire annuler la vente et obtenir la muleta convoitée. Pensez-vous qu'il soit en mesure d'obtenir satisfaction ?

Cas pratique n°2 (4 points)

Début septembre, Gaspard, étudiant en informatique s'est inscrit dans une salle de sport toulousaine et a opté pour un abonnement de 24 mois pour un prix très raisonnable, réglé par prélèvement automatique mensuel. Il a été séduit par les appareils de musculation ultra-perfectionnés et les multiples activités proposées dont la boxe anglaise qu'il pratique depuis plusieurs années. Mais, courant novembre, il a regretté son choix car bon nombre de ses amis sont inscrits ailleurs et il aimerait bien les rejoindre. Il voudrait avoir votre avis sur la question de savoir s'il peut mettre fin au contrat passé.

Question de cours (8 points)

Les conditions et effets de la cession de contrat

Bonus/Malus : +/- 1 point pour l'écriture et l'orthographe
